



Démarches 100% en ligne
un seul site : le caf.fr



**VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) ?
VOUS CHERCHEZ UN APPART ?
ESTIMEZ VOS DROITS POUR CONNAÎTRE
LE MONTANT DE VOTRE AIDE SUR CAF.FR**



Simulateur, demande, suivi...

**Pour l'Aide au logement étudiant,
tout se passe sur caf.fr**

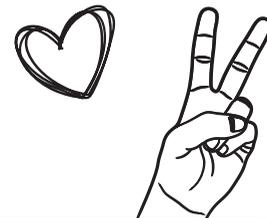


@caf34_jeunes



/caf34familles

VOUS AVEZ TROUVÉ L'APPARTEMENT IDÉAL POUR CETTE RENTRÉE UNIVERSITAIRE...



ESTIMEZ LE MONTANT DE VOTRE AIDE AU LOGEMENT

- Avant de faire votre demande d'aide au logement, nous vous conseillons d'effectuer une simulation en ligne :

Déjà allocataire ↓

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

BIENVENUE SUR LE SITE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

ACTUALITES Accueil

MES SERVICES EN LIGNE

DROITS ET PRESTATIONS

MAGAZINE VIES DE FAMILLE

AIDE

MA CAF

MON COMPTE

TU VIENS D'AVOIR TON BAC, TU CHERCHES UN APPART ? FAIS UNE SIMULATION POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE TON AIDE

MA CAF Pour connaître les actions de votre Caf, indiquez votre code postal.

Code postal OK

Le magazine viesdefamille

Se connecter à Mon Compte

Faire une simulation d'aide au logement

AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT Simulation, demande, suivi de dossier... Pour mon aide au logement, tout se passe ici... Lire la suite

DROITS ET PRESTATIONS

JE VAIS DEVENIR PARENT

JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITE

JE DÉMÉNAGE

AUTRES PRESTATIONS ? Je me renseigne sur les aides de la Caf Voir toutes les autres prestations

AUTRES SITUATIONS ? Je découvre mes droits selon ma situation Voir toutes les autres situations

JE SUIS DANS UNE SITUATION DE HANDICAP

SERVICES EN LIGNE

FAIRE UNE SIMULATION

DEMANDER UNE PRESTATION

Simuler le montant de mes allocations familiales

Ressources imposables 2016 du foyer: 23 400 €

Nombre d'enfant(s) à charge: - +

Continuer

DECLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

DEMANDER UNE ATTESTATION

Pas encore allocataire Munissez-vous de toutes les informations liées à votre logement et de vos ressources (montant du loyer, type de logement...)

>> Retrouvez toutes les informations utiles sur les Aides personnelles au logement, sur la page #AideauLogementMontpellier créée spécialement pour vous.

Rendez-vous sur caf.fr > Spécial étudiant dans l'Hérault



FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE SUR CAF.FR

- Avant de commencer la saisie, munissez-vous des informations suivantes :

- **L'adresse complète du logement** faisant l'objet de la demande
- **les coordonnées exactes de votre propriétaire ou bailleur** (prénom, nom, adresse). S'il s'agit d'une agence immobilière ou Sci*, le numéro de Siret est obligatoire et vous sera demandé lors de votre saisie en ligne. Il se peut que la Caf vous demande en fin de saisie une attestation de loyer qu'il conviendra de faire compléter et signer par votre bailleur.
- **vos ressources annuelles**. Même si vous avez exercé un emploi saisonnier, il est important de déclarer le montant de vos salaires perçus pour cet emploi.
- **vos relevés de compte sur lesquels figure le montant actuel de votre patrimoine** : Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (Lep), Plan d'épargne populaire (Pep), Livret de développement durable (Ldd), Compte d'épargne-logement (Cel), Plan d'épargne logement (Pel), Plan d'épargne entreprise, Plan d'épargne en actions (Pea), Assurance vie.
- **vos coordonnées bancaires** : elles devront être saisies sous le format Bic-iban.
- **si vous bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux, le nom et l'adresse de l'organisme** qui vous la verse vous seront demandés.
- pour les ressortissants de la Cee, un **justificatif de scolarité en France** et une **attestation d'affiliation à votre Sécurité sociale** (ou assurance privée) vous seront également demandés.
- enfin, **si vous êtes de nationalité étrangère, un extrait d'acte de naissance** et une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)

Sachez que si vous êtes rattachés fiscalement à vos parents et qu'ils sont assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (Ifi) vous n'aurez pas de droit.

* S'il s'agit d'une Sci familiale, vous devrez indiquer la part détenue par vos parents (ascendants ou descendants) et vous même

** L'extrait d'acte de naissance doit comporter votre filiation, c'est-à-dire les noms et prénoms de vos parents doivent y figurer.

UNE QUESTION ?

@caf34_jeunes
/caf34familles

0 969 32 52 52 Service gratuit + prix appel



C'EST VOTRE 1^{ère} DEMANDE ?



1 CONNECTEZ-VOUS AU CAF.FR

rubrique « **Mes services en ligne** », « **Faire une demande une prestation** » puis « **Aide le logement** »

DROITS ET PRESTATIONS

- JE VAIS DEVENIR PARENT
- JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITÉ
- JE DÉMÉNAGE
- JE SUIS DANS UNE SITUATION DE HANDICAP
- AUTRES PRESTATIONS ?
Je me renseigne sur les aides de la Caf
[Voir toutes les autres prestations](#)
- AUTRES SITUATIONS ?
Je découvre mes droits selon ma situation
[Voir toutes les autres situations](#)

SERVICES EN LIGNE

- FAIRE UNE SIMULATION
- DEMANDER UNE PRESTATION
[Simuler le montant de mes allocations familiales](#)
- DECLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION
- DEMANDER UNE ATTESTATION
Ressources imposables 2016 du foyer :
23 400 €
Nombre d'enfant(s) à charge :
- 1 +
[Continuer](#)

MAGAZINE viesdefamille

- Dernier article**
18 Juin 2018
Acheter un logement : pas à n'importe quel prix !
La question d'acquiescer ou de louer sa résidence principale se pose toujours à un moment ou à un autre. Une décision à ne pas prendre à la légère !
[Lire la suite](#)
- Résumé**
30 Avril 2018
Le nouveau numéro est disponible
Retrouvez votre magazine Vies de famille en version interactive. Au menu : articles, vidéos, diaporamas... pour en savoir toujours plus !
[Lire la suite](#)
- Web-TV**
23 Mars 2018
« Les écrans : quels risques pour les enfants ? »
Le nouveau numéro de l'émission du magazine Vies de famille est consacré aux dangers des écrans pour les enfants.
[Lire la suite](#)

2 VOUS COMPLÉTEZ :

Les différentes **rubriques relatives à votre état civil**, votre numéro de téléphone portable, votre adresse mail, votre situation de famille, vos ressources, votre logement, votre propriétaire. Si vous n'avez pas toutes les informations demandées, sachez que vous aurez la possibilité de mettre votre demande en attente pour y revenir plus tard. Les informations que vous aurez déjà renseignées seront sauvegardées. **La Caf récupère les informations saisies par vos soins sur www.caf.fr et calcule vos droits.**

3 VOUS OBTENEZ :

En fin de saisie :

- **La liste des pièces justificatives à fournir** (envoyez uniquement les pièces justificatives demandées). Il se peut que la Caf ne vous réclame aucun document.
- **La date de votre premier versement.**
- **Votre numéro allocataire** à conserver précieusement (il vous sera systématiquement demandé lors de vos échanges avec la Caf, courriers, mails...).
- **Votre mot de passe provisoire** vous sera adressé par Sms (ou par courrier si vous n'avez pas renseigné votre numéro de portable lors de la saisie).

4 VOUS ACTIVEZ VOTRE PROFIL EN LIGNE :

Téléchargez l'appli mobile «**Caf - Mon Compte**» pour activer votre profil ou faites-le sur caf.fr rubrique «**Mon Compte**».

5 VOUS ENVOYEZ VOS PIÈCES :

Si vous avez des documents à fournir, ils sont indispensables au traitement de votre dossier, retournez-les au plus vite depuis la rubrique "Mon Compte", "Suivre mes démarches" onglet "La Caf me demande" ou directement sur l'appli rubrique "Démarches" puis "A compléter".

IMPORTANT

Conservez bien votre numéro allocataire et votre mot de passe qui vous permettront d'accéder à tout moment à votre dossier en ligne sur caf.fr, rubrique «**Mon Compte**» ou depuis l'application mobile «**Caf - Mon Compte**».

Vous pourrez alors sur l'application mobile ou sur caf.fr :

- Suivre l'avancement de vos demandes, réceptionner les courriers de la Caf et consulter vos alertes,
- Joindre les documents scannés que la Caf vous réclame (rubrique «La Caf me demande»,
- Signaler à la Caf un changement de situation (étudiant salarié, vie en couple, séparation...),
- Mettre à jour vos coordonnées (Rib, téléphone, mail...),
- Echanger par mail avec la Caf,
- Consulter, télécharger et imprimer vos relevés de droits et paiements et attestations.



VOUS AVEZ LES CLÉS DE VOTRE APPART ? C'EST LE MOMENT DE FAIRE VOTRE DÉMARCHÉ EN LIGNE

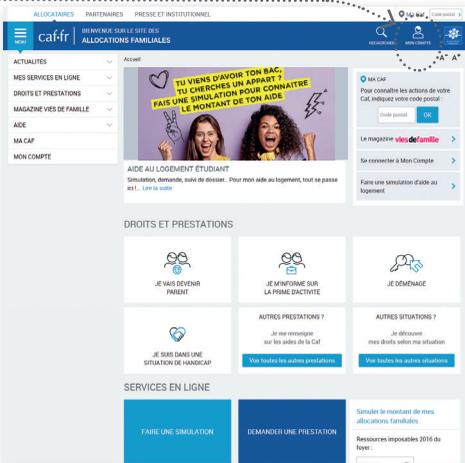


DÉJÀ ALLOCATAIRE ?



1 CONNECTEZ-VOUS À «MON COMPTE»

Connectez-vous à votre compte en ligne muni de vos numéros d'allocataire et mot de passe personnel, même si vous changez de département. Vous devez ensuite effectuer une nouvelle demande d'aide au logement rubrique «**Simuler ou demander une prestation**».



2 VOUS COMPLÉTEZ

Les différentes rubriques relatives à votre état civil, votre situation de famille, vos ressources, votre logement, votre propriétaire. Certaines rubriques seront déjà pré remplies, car déjà connues de la Caf, vérifiez-les et corrigez-les si nécessaire. **La Caf récupère les informations saisies par vos soins sur caf.fr et calcule vos droits.**

3 VOUS OBTENEZ :

En fin de saisie, vous obtiendrez la liste des pièces justificatives à fournir (il se peut que la Caf ne vous réclame aucun document) ainsi que la date présumée de votre premier versement.

4 VOUS ENVOYEZ VOS PIÈCES :

Si vous avez des documents à fournir, ils sont indispensables au traitement de votre dossier, joignez les scannés immédiatement ou plus tard en revenant dans la rubrique "Mon Compte", "Suivre mes démarches" onglet "La Caf me demande" ou directement sur l'appli rubrique "Mes démarches" puis "À compléter".

ASTUCES

- Si vous n'avez pas de scanner, utilisez la fonction appareil photo de votre téléphone. Assurez-vous que le document soit bien lisible !
- Gérez votre compte Caf depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application «**Caf - Mon Compte**» sur Play Store ou App store.

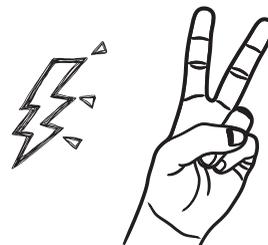
BON À SAVOIR

Vous avez perdu votre mot de passe personnel ? Demandez un nouveau mot de passe provisoire via «**Mon compte** » // lien «**Mot de passe perdu ?** » Si vous avez communiqué votre numéro de téléphone portable, il vous sera adressé immédiatement par Sms, si non sous 10 jours par courrier.



>> Retrouvez toutes les informations utiles sur les aides au logement, sans blabla administratif, en français et en anglais, sur la page **#AideauLogementMontpellier** créée spécialement pour les étudiants du département de l'Hérault.

Rendez-vous sur www.herault.caf.fr



LES BONS PLANS



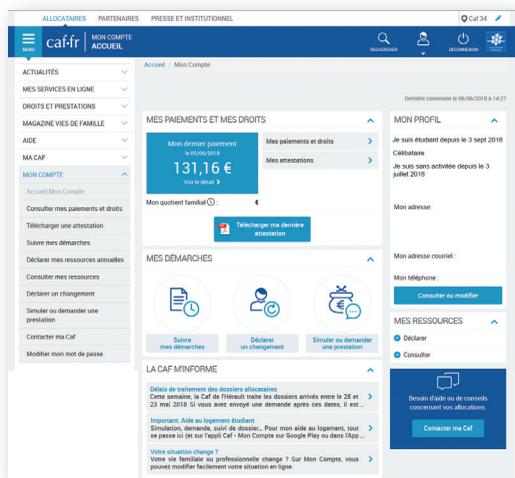
RESTEZ EN CONTACT AVEC VOTRE CAF

Finie la perte de temps avec les échanges de courriers, l'information de la Caf est désormais quasi instantanée avec les alertes envoyées par sms ou par mail.

Votre numéro de téléphone portable et votre adresse mail sont donc indispensables à la Caf pour une gestion optimale et rapide de votre dossier Caf !

Pensez à les renseigner dans votre dossier **et à les mettre à jour** en cas de changement.

Pour mettre à jour vos coordonnées, dans **"Mon Compte"**, rendez-vous dans la rubrique **"Mon profil"** et cliquez sur **"Consulter ou modifier"** accessible via **caf.fr** et l'appli **"Caf - Mon Compte"**.

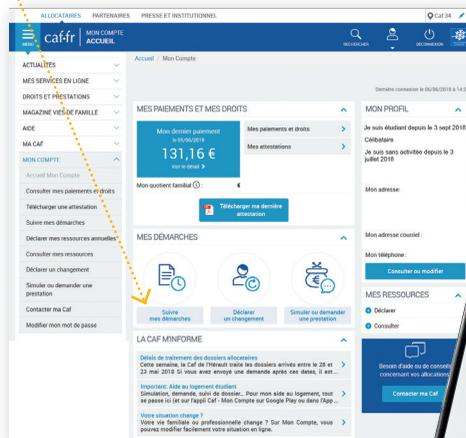


ECHANGEZ AVEC VOTRE CAF



Finis les courriers postaux de la Caf, retrouvez toutes les demandes dans votre espace **"Mon Compte"**, rubrique **"Suivre mes démarches"** puis onglet **"La Caf me demande"** ou depuis l'**application mobile** rubrique **"Démarches"** puis **"A compléter"**. Répondez et envoyez vos pièces justificatives directement en ligne !

Si la Caf ne vous demande rien, il n'est pas utile de lui adresser vos documents.



UNE QUESTION ?

Votre conseiller virtuel répond à vos questions et vous accompagne tout au long de vos démarches. N'hésitez pas à le solliciter !



GÉREZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE SUR L'ESPACE "MON COMPTE"

Consultez votre dossier en direct, suivez vos démarches en ligne, estimez vos droits et téléchargez vos attestations de paiement ou un relevé de droits et paiements, le tout en quelques clics !

POUR VOTRE SUIVI, PENSEZ À TÉLÉCHARGER L'APP MOBILE CAF - MON COMPTE



LES BONS PLANS



LE VERSEMENT DE VOTRE AIDE AU LOGEMENT ?

Votre aide au logement sera calculée à compter de la date de dépôt de votre dossier, faites donc votre demande dès votre emménagement, pas avant. **Attention, l'Aide personnelle au logement n'est pas rétroactive !**
Exemple :



S'il s'agit de votre **première demande**, votre droit s'ouvre le mois suivant l'entrée dans le logement.



Les prestations étant payées à terme échu, le paiement interviendra au **début du mois suivant**.

NB : Si vous bénéficiez déjà d'une aide au logement et que vous faites une nouvelle demande, votre droit s'ouvre le mois de la demande.

BON À SAVOIR

Etre allocataire vous ouvre des droits, mais vous impose aussi des devoirs. Toutes les informations que vous communiquez à la Caf sont vérifiées et doivent correspondre à votre situation réelle.

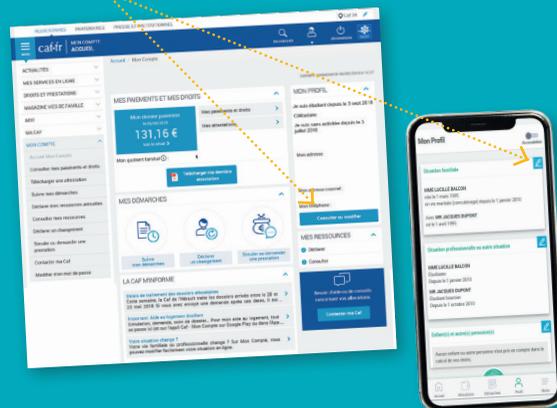
Exemple : vie en couple ou colocation : on ne choisit pas c'est la situation réelle qui s'applique.

Il est important de signaler au plus vite à la Caf tout changement qui intervient dans votre vie (séparation, vie en couple, emplois...), en effet, ces changements peuvent avoir un impact sur le montant de votre Aide personnelle au logement.

Sachez que l'on ne choisit pas, c'est la situation réelle qui s'applique.

Il est important de savoir que si la situation réelle déclarée est non conforme à la réalité ou si votre déclaration est réalisée tardivement, vous risquez de devoir rembourser à la Caf des prestations reçues à tort.

Pour cela une seule rubrique : **“Déclarer un changement”** accessible depuis **“Mon Compte”** rendez-vous dans la rubrique **“Mon profil”** et cliquez sur **“Consulter ou modifier”**



NB : Si vous bénéficiez déjà d'une aide au logement et que vous faites une nouvelle demande, votre droit s'ouvre le mois de la demande.



BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

À L'ESPACE LOGEMENT ÉTUDIANT

Une hôtesse est à votre disposition sur l'espace logement étudiant situé dans la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville, 1 place Georges Frèche à Montpellier du 12 juillet au 2 septembre 2021. Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h puis de 14h à 17h30.

AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES

» TOUTE L'ANNÉE :

- **Crous de Montpellier**

2, rue Monteil - Tél. 04 67 41 50 38

+ D'INFO SUR : www.crous-montpellier.fr

- **Centre régional information jeunesse (Crij) à Montpellier**

3, av. Charles Flahault - Tél. 04 67 04 36 66

+ D'INFO SUR : www.crij.org

- **Habitat jeunes Montpellier**

3 bis rue de la vieille - Tél. 04 99 61 46 61

+ D'INFO SUR : www.habitat-jeunes-montpellier.org

- **L'Espace Montpellier jeunesse / Ville de Montpellier**

1 place Francis Ponge - Tél. 04 34 46 68 28

(Renseignements téléphoniques de 9h à 17h30.)

+ D'INFO SUR : www.montpellier.fr/470-espace-montpellier-jeunesse.htm

» SUR RENDEZ-VOUS

- **Pour les étudiants étrangers au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur - Université Montpellier Sud de France**

8 rue de l'École Normale - Tél. 04 67 41 67 87

+ D'INFO SUR : <https://languedoc-roussillon-universites.fr/saiec>

